

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEMATERIALISE
D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réuni le 30 avril 2020 à 14H00
Séance n°6

- Sur 40 membres,

Étaient présents ou représentés les 35 membres suivants :

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
Mme Barbara MEAZZI
M. Luc PRONZATO
M. Philippe PAQUIS
Mme Elisabeth PECOU

Collège des BIATSS

M. Florent DAUPHIN
M. Erwan PHILIPPE
M. Pascal CREMOUX

Représentants des membres d'UCA

M. Alain AVENA, Villa ARSON
Mme Marjorie NANTEUIL, CNRS
M. François PARIS, CIRM
Mme Claire-Isabelle COQUIN, INSERM
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD
M. Arnaud CHOPLIN, IFMK
Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design
M. Jean-Philippe NABOT, INRAE
Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Loïc MONDOLONI, CAL

Représentant des collectivités territoriales

M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA
Mme Véronique PAQUIS, Métropole NCA

Membres absents ayant donné procuration

M. Pierre KORNPORST à M. Philippe PAQUIS
Mme Christine MALOT à M. Marc DALLOZ
Mme Maureen CLERC, INRIA à Jeanick BRISSWALTER
M. Charles GUEPRATTE, CHUN à M. Marc DALLOZ

Étaient absents ou excusés les 5 membres suivants :

M. Amaury BAUDOIX
M. Thierry LANZ, OCA

M. Didier ABADIE, ERACM
M. Jérôme VIAUD
Mme Maryline CRIVELLO, AMU

Invités présents

Mme Catherine BLAYA
Mme Anne VUILLEMIN
M. Xavier LATOUR
Mme Laure TARIEL
Mme Florence PISANO
M. Clément TULLOUE
Mme Geneviève GAUDET
Mme Nadine GROSSO

La séance débute à 14h00. Elle est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur.

Préambule

Ce conseil d'administration dématérialisé s'est déroulé dans sa configuration élargie aux invités (directeurs de composante et d'EUR).

3 Plusieurs points ont été soumis au vote et un léger incident s'est produit. L'un des membres invités, ne disposant pas de voix délibérative, a néanmoins participé à quatre reprises aux suffrages. L'erreur a été découverte grâce à l'outil qui permet d'identifier les votants (et de connaître leur vote puisqu'il ne s'agissait pas de vote à bulletin secret) et au double contrôle mis en place.

Dans la mesure où l'origine et la nature du suffrage surnuméraire ont été identifiées, la décision a été prise de soustraire ce suffrage aux résultats des votes dans le PV ci-dessous.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2020

Mme Labat Jacquemin souhaite, concernant le point sur l'Institut Confucius (page 9) et pour rester fidèle aux propos, que les termes « rumeurs et critiques » précèdent la phrase qui est entre parenthèses.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2020 tel que modifié en séance est approuvé à la majorité des voix, 27 voix pour et une abstention.

1) DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DANS LE CADRE DES APPELS A PROJETS OUVERTS, POUR LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET DES APPELS A PROJETS ETAT-REGION POUR LA FETE DE LA SCIENCE

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'UCA.

Les demandes de subventions à la Région Sud PACA ont été faites dans le cadre des projets CSTI - Culture Scientifique Technique et Industrielle.

Ces demandes ont été déposées par UCA, leur particularité est d'émaner de la cellule culture scientifique mise en place avec l'ensemble des partenaires (OCA, CNRS, INRIA, INSERM, INRAE, CHU).

- « Nuit des Chercheur.e.s »
- « CinéSciences Côte d'Azur 2020-2021 »
- « Ma Thèse en 180 traits »
- « A l'écoute d'un volcan »
- « A la découverte des sens chimiques »
- « Portraits de Méditerranée »
- « Coordination de la Fête de la Science 2020 pour le département des Alpes-Maritimes »
- « Organisation du Village des Sciences 2020 à Nice : Festival des Sciences de la Côte d'Azur »

Certaines de ces manifestations sont communes à l'ensemble de nos partenaires. Notons que c'est la première année qu'Université Côte d'Azur prend part au consortium français et participe à la Nuit des Chercheurs.e.s.

4

Présentation de Mme Laure TARIEL, Cellule de Culture Scientifique

Les évènements de culture scientifique qui auront lieu en septembre et en octobre comme la Nuit des chercheurs et la Fête de la science sont maintenus, toutefois comme demandé par le national des actions virtuelles qui sont à l'étude seront à privilégier. La Nuit des chercheurs qui devait se tenir le 25 septembre est reportée au 27 novembre.

Rappelons que l'état d'urgence sanitaire interdit toutes manifestations jusqu'à la fin du mois d'août. Il sera nécessaire de prévoir des alternatives, comme l'aménagement des espaces, des rassemblements en petits effectifs, mais la suppression de ces évènements n'est pas à l'ordre du jour.

La communauté sera informée des éventuels changements de programmation en fonction des directives nationales.

Mme Tariel ajoute que la commission européenne a validé les subventions demandées dans le cadre du consortium national, que certains projets comme « ma thèse en 180 traits » ou encore « l'exposition Méditerranéenne » ne nécessitent pas de rassemblement de public et que les dossiers transmis à la Région Sud sont bien plus documentés que ceux diffusés aux membres.

A la question d'un conseiller, M. Brisswalter répond que la journée d'accueil des étudiants n'est pas concernée par ce dispositif, les appels à projets de la Région Sud sont thématiques. La question de son maintien sera abordée lors de la 2^{ème} phase du plan de reprise progressive d'activités qui décidera des procédures à appliquer à partir de septembre 2020.

M. Kleynhoff en sa qualité de Conseiller Régional précise qu'il ne prendra pas part au vote sur cette question.

Le conseil approuve à la majorité des voix (32 voix pour et un refus de vote), dans le cadre des appels à projets ouverts pour la culture scientifique et des appels à projets Etat-Région pour la fête de la science, les projets et les plans de financement globaux ci-dessous détaillés.
Il autorise le Président - pour chacun de ces projets - à solliciter les aides de la Région Sud PACA.

PLANS DE FINANCEMENT					
Appels à Projets	Projet	Subvention Région Sud PACA	Financement UCA	Financement Europe	Financement Global
Appels à Projets Ouverts pour la Culture Scientifique - APOCS 2020	"CinéSciences Côte d'Azur 2020-2021"	5 000 €	2 000 €		7 000 €
Appels à Projets Ouverts pour la Culture Scientifique - APOCS 2020	"Ma Thèse en 180 traits"	3 577 €	2 000 €		5 577 €
Appels à Projets Ouverts pour la Culture Scientifique - APOCS 2020	"Nuit des Chercheur.e.s"	12 000 €	12 000 €	8 000 €	32 000 €
Appels à Projets Ouverts pour la Culture Scientifique - APOCS 2020 INVESTISSEMENT	"A l'écoute d'un volcan"	2 900 €	2 286 €		5 186 €
Appels à Projets Ouverts pour la Culture Scientifique - APOCS 2020 INVESTISSEMENT	"A la découverte des sens chimiques"	7 997 €			7 997 €
Appels à Projets Ouverts pour la Culture Scientifique - APOCS 2020 INVESTISSEMENT	"Portraits de Méditerranée"	4 764,70 €	2 000 €		6 764,70 €
Appels à Projets Etat-Région pour la FETE de la science - APERFET 2020	"Coordination de la Fête de la Science 2020 pour le département des Alpes-Maritimes"	13 500 €	3 500 €		17 000 €
Appels à Projets Etat-Région pour la FETE de la science - APERFET 2020	"Organisation du Village des Sciences 2020 à Nice : Festival des Sciences de la Côte d'Azur"	16 350 €	16 350 €		32 700 €

5

2) DEMANDES DE CREATION DE DIPLOMES D'ETABLISSEMENT

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Enseignements et de la Formation.

Des avis favorables de la CFVU de l'UNS du 12 décembre 2019 et du Conseil Académique d'UCA du 10 mars 2020 ont été rendus.

Demande de créations de diplômes d'établissement suivants :

- Diplôme d'Etablissement « Sound Design et Musique à l'écran » de l'EUR Graduate school of Arts and Humanities - CREATES
- Diplôme Universitaire « Ecrire pour le doublage » de l'EUR Graduate school of Arts and Humanities - CREATES
- Diplôme Universitaire « Master of Science Communication et Langages politiques » de l'EUR Graduate school of Arts and Humanities - CREATES
- Diplôme Universitaire « Préparations aux concours des grandes écoles de commerce pour étudiants en études littéraires » de l'UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines - LASH
- Diplôme Universitaire « Pro-Philia - Pratiques de la diffusion philosophique » de l'EUR Graduate school of Arts and Humanities – CREATES

Echanges :

M. Brisswalter mentionne que pour la grande majorité ce sont des diplômes d'établissement qui visent à mettre en place l'offre de formation de la Bastide Rouge sur les industries créatives c'est-à-dire dans une dimension de nouvelles formations originales du campus de Cannes.

Il est rappelé que le rôle du Conseil académique est de vérifier la pertinence et l'opportunité de ces diplômes d'Etablissement. Il mène les débats, le Conseil d'Administration se prononce lorsqu'il y a une incidence financière. Les règles qui s'appliquaient à l'UNS seront celles d'UCA ; on laisse une année au diplôme pour faire la preuve de sa soutenabilité, si l'équilibre financier n'est pas atteint au terme de l'année (voire de deux années selon les circonstances - fort secteur concurrentiel par exemple) le diplôme sera remis en question et clôturé.

Mme Labat Jacquemin, s'exprimant au nom de la liste qu'elle représente, s'inquiète du risque que des Enseignants Chercheurs de l'université se réorientent vers des formations de ce type au détriment des formations nationales, d'autant plus que l'on nous a annoncé qu'un système d'intéressement favoriserait le développement de diplômes établissement. Le développement de ces formations est inquiétant.

M. Brisswalter assure que l'établissement s'applique à maintenir une vigilance nécessaire à l'égard de ces diplômes, la priorité étant portée sur les diplômes nationaux. Dans ce cas précis, cette offre de formation autour des industries créatives est spécifique et nouvelle, elle devra aussi faire ses preuves. Le format Diplôme d'Etablissement permettra de tester ces formations qui n'existent pas au niveau national. Il est ajouté qu'en explorant le contenu des maquettes on remarque une forte mutualisation avec les enseignements de Master.

6 Un conseiller s'interroge sur la confiance que l'on peut accorder aux fiches de financement, sont-elles entièrement et correctement renseignées, les montants sont-ils toujours justifiés ?

M. Brisswalter rappelle que les Fonds IDEX sont toujours à justifier auprès de l'ANR.

Un conseiller demande si ces formations qui concernent principalement la Bastide Rouge se déroulent bien sur ce nouveau site de Cannes. Et pour quelles raisons le Conseil académique n'a pas été unanime sur le DU « Ecrire pour le doublage ».

M. Crémoux explique que la plupart de ces DU se déroulent bien sur site. Il assure que dès publication du PV de la séance du conseil académique, il pourra être consulté.

Un conseiller, à propos du DU « Master of Science Communication et Langages politiques », souligne le jeu de communication pour faire passer pour Master des diplômes qui ne le sont pas. Il déplore la mise en place de diplômes payants, au lieu de développer de véritables Masters reconnus officiellement. Il demande s'il existe des statistiques concernant ces diplômes, comme l'évolution du nombre d'inscrits. Cela permettrait de faire une analyse de l'impact de ces diplômes sur les formations d'Etat, ajoutant que cette demande avait déjà été soumise et qu'elle est restée sans réponse.

M. Dalloz répond qu'il serait difficile de faire des corrélations entre les indicateurs de ces deux types de formations, cependant si de telles statistiques existent elles seront communiquées.

Le point de vigilance est d'éviter le recouvrement thématique entre les DU et les formations d'Etat. Il est question aussi de développer des formations qui visent un autre public. Elles contribuent à la construction de notre établissement en devenir.

Une conseillère indique que l'UFR médecine a développé les DU depuis de nombreuses années, ils permettent des formations spécifiques cadrées sur des surspécialités. Ces DU payants sont

destinés à des médecins de toute la France. Il peut s'agir de formations mixtes à destination également d'étudiants en Master.

Un conseiller revient sur la vigilance vis-à-vis de certains DU qui viendraient se substituer aux formations initiales et tient à préciser que cela ne s'adresse pas à tous les DU.

Les créations des diplômes d'établissement sont approuvées à la majorité des voix, 25 voix pour, une voix contre, deux abstentions et quatre refus de vote.

Les élu(e)s des listes Service Public et Démocratie Universitaire, qui auraient souhaité un vote diplôme par diplôme, précisent qu'il ne faut pas voir dans le résultat (une voix contre, deux abstentions et quatre refus de vote) un rejet global de leur part de l'ensemble des DE proposés.

3) TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DU CAMPUS STAPS

Présentation de M. Anne VUILLEMIN, Professeure, Responsable de la thématique "Promotion de la santé par l'activité physique" (LAMHESS)

Les tarifs présentés sont remisés par rapport aux tarifs de location des installations du campus STAPS votés au conseil d'administration du 11 mars 2020. Il s'agit de régulariser une situation, les tarifs ayant été réévalués depuis, il a fallu appliquer des pourcentages de réduction à nos différents partenaires pour être en accord avec les anciens tarifs définis selon les conventions qui ont été reconduites (à l'identique donc appliquant des tarifs non réévalués).

EUR HEALTHY - CAMPUS STAPS - TARIFS REMISES						
ORGANISME	DUREE TOTALE	INSTALLATION	CRENEAU SOLLICITE	TARIF HT	% REMISE	TARIF HT REMISE
OLYMPIQUE GYMNASTE CLUB (OGC NICE)	1/09/2020 au 30/06/2021	GYMNASE	HEURE	100 €	50 %	50 €
			1/2 JOURNEE	400 €	62 %	152 €
			JOURNEE	800 €	68,75 %	250 €
PRACTICE SOCCER ACADEMY	1/09/2020 au 30/06/2021	GYMNASE	HEURE	100 €	50 %	50 €
			1/2 JOURNEE	400 €	62 %	152 €
			JOURNEE	800 €	68,75 %	250 €
AVENIR GYM CÔTE D'AZUR	1/09/2020 au 30/06/2021	GYMNASE	HEURE	100 €	50 %	50 €
			1/2 JOURNEE	400 €	62 %	152 €
			JOURNEE	800 €	68,75 %	250 €
NICE CÔTE D'AZUR ATHLETISME (NCAA)	1/09/2020 au 30/06/2021	GYMNASE	HEURE	100 €	50 %	50 €
			1/2 JOURNEE	400 €	62 %	152 €
			JOURNEE	800 €	68,75 %	250 €
OLYMPIQUE NICE NATATION (ONN)	1/09/2020 au 30/06/2021	GYMNASE	HEURE	100 €	50 %	50 €
			1/2 JOURNEE	400 €	62 %	152 €
			JOURNEE	800 €	68,75 %	250 €
COMITE DEPARTEMENTAL SPORT ADAPTE 06 (CDSA06)	1/09/2020 au 30/06/2021	GYMNASE	HEURE	100 €	50 %	50 €
			1/2 JOURNEE	400 €	62 %	152 €
			JOURNEE	800 €	68,75 %	250 €
FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL - COMITE 06	1/09/2020 au 30/06/2021	MUR D'ESCALADE	HEURE	50 €	56 %	22 €
			1/2 JOURNEE	200 €	67 %	66 €
			JOURNEE	400 €	67 %	132 €

A propos de la correspondance de ces tarifs à ceux SUAPS, il est spécifié qu'une politique d'évaluation de l'ensemble des tarifs de location des installations sportives (en dehors des créneaux d'utilisation par l'établissement) est en cours.

Les tarifs remisés de mise à disposition des installations sportives du campus Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS, accordés par l'EUR HEALTHY, sont approuvés à la majorité des voix et une abstention.

4) ADAPTATION DES MODALITES DE SELECTION DANS LES FORMATIONS SELECTIVES

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration.

L'établissement doit sécuriser les procédures d'admission dans les formations sélectives. Les recours en justices se multiplient sur ces procédures, des modalités doivent être votées et diffusées pour être appliquées et respectées.

L'établissement avait été condamné par le juge administratif pour avoir refusé l'accès au Master MEEF à une étudiante dont lettre de motivation contenait 20 fautes d'orthographe, car le critère de l'orthographe n'avait pas été défini comme critère de sélection.

Depuis l'établissement a fait des progrès et a tiré des enseignements de ses contentieux.

Au vu de la crise sanitaire actuelle il existe le risque que les modalités de sélection telles que précédemment définies par l'établissement, ne puissent pas être mises en œuvre.

Ainsi, notamment, certaines commissions de sélection pour l'accès à des formations, notamment de niveau Master, ne sont plus en mesure d'organiser sereinement et équitablement des entretiens oraux afin de sélectionner les candidats.

Dans cette perspective il est nécessaire de revoir ces modalités de sélection.

Trois alternatives sont possibles :

1) Le Conseil d'administration peut choisir de se réunir et de se prononcer à chaque fois que cela sera nécessaire, avec ou sans l'avis du Conseil Académique,

2) Le Président peut procéder à ces modifications par arrêtés,

3) Le Conseil d'administration peut également choisir la possibilité de déléguer ce pouvoir directement au Président d'UCA, qui adaptera les modalités de sélection et qui en informera alors par tout moyen et dans les meilleurs délais à la fois les membres du CAC et du CA.

La troisième proposition semble être la plus adaptée.

Cette délégation s'appliquera pour toute la durée de l'urgence sanitaire et un mois supplémentaire.

Le conseil délègue sa compétence au Président pour adapter dans l'urgence - et uniquement pour la session de sélection pour les formations qui se dérouleront en 2020-2021 - les modalités de sélection dans les formations sélectives, à l'unanimité des voix.

POINTS D'INFORMATIONS

1) Calendrier d'adoption des statuts des EUR

Les conseils se sont déroulés en séances dématérialisées pour faire face aux urgences, or il n'est toujours pas possible d'organiser un conseil en présentiel. La situation persiste et la reprise sur site sera progressive et partielle jusqu'à la rentrée. Nous devons approuver les statuts des EUR pour que les élections des COSP, qui étaient prévues fin avril, puissent avoir lieu à la rentrée (octobre ou novembre).

Plusieurs discussions avaient déjà eu lieu sur ce sujet dans des séances de travail en CT et en CA, la date d'un conseil dédié était prévue. La question est de savoir si le conseil préfère tenir une séance spéciale dédiée à la modification du règlement intérieur et à l'approbation des statuts des 8 Ecoles Universitaires de Recherche ou d'adopter les modifications du règlement intérieur ainsi que les statuts des EUR dans une séance ordinaire qui pourra comporter d'autres points à l'ordre du jour.

Il est impératif qu'avant la trêve estivale ces statuts soient approuvés. Le Comité Technique se réunit le 12 mai pour traiter cette question.

La majorité des membres s'accorde à dire qu'il est préférable d'organiser une séance dédiée à cette question.

Le règlement intérieur doit également être ajusté pour assurer une meilleure représentation des BIATSS et des étudiants au sein de COSP des EUR. Il est inscrit dans le règlement intérieur

actuel que les autres instituts thématiques doivent mettre leurs statuts en conformité avec ceux d'UCA au plus tard le 30 juin, or il ne sera pas possible de tenir ces délais, le RI doit être modifié et prévoir que cette date butoir soit décalée de 6 mois (avant la fin de l'année 2020). Une séance spécifique sera donc consacrée aux votes statuts des EUR et à la modification du règlement intérieur le 28 mai 2020 ; si un point urgent devait survenir il sera possible de le rajouter à l'ordre du jour.

2) Calendrier prévisionnel des instances (joint en annexe à ce PV)

3) Point d'information sur le Plan de Reprise Progressive d'Activités sur site

A ce jour, des messages à destination des personnels ont été diffusés, des instances se réunissent, des réunions avec les représentants des personnels se tiennent chaque semaine.

M. Brisswalter explique que bien avant le cadrage national, l'établissement s'est mis en ordre de travail pour préparer un plan de reprise progressive d'activités sur site. Plusieurs réunions se tiennent chaque semaine, des échanges réguliers ont lieu sur l'ensemble des préoccupations liées à la situation actuelle, avec l'ensemble des directeurs de composantes, élus des CT, CHSCT et étudiants.

Ce plan est prêt dans ses grandes lignes, il peut être consulté sur les pages de notre site web. Une adresse mail générique a été créée. Elle peut être utilisée pour toutes questions liées à la situation actuelle. Une commission pluridisciplinaire (composée des VP concernés, spécialistes, médecin du travail) répondra aux questions plus complexes et personnelles. Les échanges avec les directions métier a permis d'identifier les priorités de l'établissement dans les trois mois à venir et la mise en place d'un planning d'occupation des locaux. Il est important que les personnels qui veulent reprendre le travail en présentiel puissent le faire dans de bonnes conditions sanitaires. Il faut identifier les missions prioritaires et les urgences de l'établissement. Un retour vers les services est en cours, chaque service et laboratoire doit faire remonter leur priorité et leur plan de fonctionnement. La 2^{ème} phase du PRPA définira les actions à partir du mois de septembre 2020. Le contexte demeure compliqué, les flux internationaux sont encore empêchés (la mobilité étudiante en sera impactée).

Ce plan de reprise d'activités est élaboré de concert avec nos partenaires et en coordination avec les collectivités territoriales.

4) Point d'information sur la cyberattaque

Une attaque classique mais violente, des systèmes informatiques est survenue il y a quinze jours environ. Les hackers ont été identifiés. D'autres établissements comme les CHU mais aussi des universités internationales ont subi cette même attaque.

Cela a commencé par une technique de phishing par mail qui a infecté les ordinateurs. Le processus a pu être stoppé à temps et les données de l'établissement ont été préservées.

Il est nécessaire de faire une campagne de sensibilisation à la vigilance informatique envers l'ensemble des personnels, les personnels doivent être en mesure d'identifier les mails potentiellement malveillants.

Cette attaque a révélé que la sécurisation des systèmes informatique de l'Université est assez perfectible, peut-être pour des raisons historiques. Un travail pour son amélioration avec l'ensemble des spécialistes du domaine est indispensable.

Questions diverses :

En réponse à une question, il est indiqué qu'une procédure a été mise en place pour permettre de payer les chargés de cours pour le premier semestre. Une information plus détaillée pourra être mise à disposition sur la FAQ du wiki.

Un conseiller, à propos de l'ordonnance 2020-430 du 14 avril 2020 relative à la prise de congés pour les personnels BIATSS durant cette période de confinement, souhaite connaître la position de l'établissement. M. Brisswalter signale qu'un message a été diffusé en ce sens. Cette question a été débattue entre autres avec les élus du Comité Technique. La position de l'établissement est simple, elle est coordonnée à celle de nos partenaires et au niveau national. La majeure partie des établissements universitaires ont, soit imposé une semaine de fermeture, soit imposé 5 jours de congés aux personnels en ASA ou en télétravail. En ce qui concerne notre établissement du 16 mars au 17 avril pour les personnels en ASA on applique les directives de l'ordonnance, donc 5 jours de congés sont imposés, à partir du 17 avril l'ensemble des personnels qui étaient en ASA sont déclarés en télétravail. Pour les personnes en télétravail le choix a été fait de ne pas imposer de jour de congés, néanmoins il serait souhaitable que les personnels en télétravail déposent quelques jours de congés mais ce n'est pas une obligation.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 16H14.

Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'UCA



Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégitation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
		M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
1 J	1 D			1 M		1 V		1 D		1 M		1 S		1 D		1 M		1 V		1 L		1 M	
2 V	2 L			2 M		2 S		2 L		2 J		2 D		2 L		2 J		2 S		2 M	CAc P & R	2 J	
3 S	3 M		CA UCA 2020 & bcfvu	3 J		3 D		3 M	Elections UCA 2020	3 V		3 L		3 M		3 V		3 D		3 M		3 V	
4 D	4 M			4 V	bcfvu	4 L		4 M	CT	4 S		4 M	CPE	4 M		4 S		4 L		4 J		4 S	
5 L	5 J			5 S		5 M		5 J	CA	5 J		5 D		5 J		5 D		5 M	CAc R	CAc P	5 V		5 D
6 M	6 V			6 D		6 M		6 V	bcfvu	6 L		6 J		6 V		6 L		6 M		6 S		6 L	
7 M	7 S			7 L		7 J		7 M	Cac P	7 R	bcfvu	7 M		7 V		7 S		7 M		7 D		7 M	CAc P & R
8 J	8 D			8 M		8 V	CT	8 L		8 M		8 S		8 D		8 M		8 V		8 L		8 M	
9 V	9 L			9 M		9 S		9 L		9 J	CA	9 D		9 L		9 J		9 S		9 M		9 J	
10 S	10 M		CR	10 J		10 D		10 M	CAc R	CR		10 V		10 L	COPILE	10 M	CAc P	CAc R	10 V	10 D		10 M	
11 D	11 M			11 V		11 L		11 M		11 S		11 M		11 M	CA	11 S		11 L		11 J		11 S	
12 L	12 J		CFVU	12 S		12 M	CT	12 J	CR Restri nte & bcfvu	12 J	CT	CFVU	12 D		12 M		12 J		12 D		12 M	CT	12 V
13 M	13 V			13 D		13 M		13 V	CA&CAR	13 L		13 J		13 V		13 L		13 M		13 S		13 L	COPILE
14 M	14 S			14 L		14 J	CA ComUE UCA - CA UCA 2020	14 D		14 M	COFIL P	14 V		14 S		14 M	CA	14 J		14 D		14 M	
15 J	15 D			15 M	Cac P	15 V	CAc R+CR	15 D		15 M		15 S		15 D		15 M		15 V		15 L		15 M	
16 V	16 L			16 M		16 S		16 L		16 J	CAc P	16 D		16 L		16 J		16 S		16 M	CAc R	16 J	
17 S	17 M		CT	17 J		17 D		17 M	CA UCA 2020	17 V		17 L		17 M		17 V		17 D		17 M		17 V	
18 D	18 M	CA ComUE UCA & CA UCA 2020		18 V		18 L	CFVU	18 M		18 S		18 M	CAc P & R	18 M		18 S		18 L	COPILE	18 J	CA	18 S	
19 L	19 J			19 S		19 M		19 J		19 D		19 M		19 J		19 D		19 M	CAc R	19 V		19 D	
20 M	20 V			20 D		20 M		20 V		20 L		20 J	CA	20 V		20 L		20 M	GPE	20 S		20 L	CA
21 M	21 S			21 L	CFVU	21 J		21 S		21 M		21 V		21 S		21 M	CAc P, CAc R	CHSCT	21 J		21 D		21 M
22 J	22 D			22 M		22 V		22 D		22 M	CT	22 S		22 D		22 M		22 V		22 L		22 M	
23 V	23 L			23 M		23 S		23 L		23 J	CAc R	CAc P	23 D		23 L		23 J		23 S		23 M	COFIL P	23 J
24 S	24 M	Com Pam	CA	24 J		24 D		24 M		24 V		24 L		24 M		24 V		24 D		24 M		24 V	
25 D	25 M			25 V		25 L		25 M		25 S		25 M		25 L		25 S		25 L	COPILE	25 J	CAc R	25 S	
26 L	26 J			26 S		26 M	CAc R	26 J	CR	26 D		26 M		26 J		26 D		26 M	COFIL P	26 V		26 D	
27 M	27 V			27 D		27 M		27 V		27 L		27 J		27 V		27 L		27 M		27 S		27 L	
28 M	28 S			28 L		28 J	CHSCT	28 S		28 M		28 V		28 S		28 M		28 J	CA	28 D		28 M	
29 J	29 D			29 M		29 V		29 D		29 M		29 S		29 D		29 M		29 V		29 L	COPILE	29 M	
30 V	30 L			30 M		30 S		30 L		30 J	CA			30 L		30 J	CA CHSCT	30 S		30 M		30 J	
31 S				31 J				31 M		31 V				31 M				31 D				31 V	

M : matin
AM : après midi

VERSION INITIALE DU 25 FEVRIER 2019
MODIFIEE LE 28 AVRIL 2020

Instances UNS
JAE : Journée Accueil des Etudiants
CA : Conseil d'Administration
CA R : Conseil d'Administration Restreint
CAc P : Conseil Académique Plénier
CAc R : Conseil Académique Restreint
Copil P : Comité de Pilotage Plénier
Copil E : Comité de Pilotage d'Etablissement
Copil S : Comité de Pilotage de Site
CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CPE : Commission Paritaire d'établissement
CT : Comité Technique

Instances ComUE UCA
CdM ComUE UCA : Conseil des Membres de la ComUE UCA
CA ComUEUCA : Conseil d'Administration de la ComUE UCA

Instance UCA 2020 provisoire
CA UCA 2020 : Conseil d'Administration d'UCA 2020
COFIL P : Comité de pilotage Provisoire

Instances UCA 2020
JAE : Journée Accueil des Etudiants
CA : Conseil d'Administration
CA R : Conseil d'Administration Restreint
CAc P : Conseil Académique Plénier
CAc R : Conseil Académique Restreint
CHSCT : Comité d'hygiène, de Sécurité et des conditions de travail
Copil P : Comité de Pilotage Plénier
Copil E : Comité de Pilotage d'Etablissement
Copil S : Comité de Pilotage de Site
CPE : Commission Paritaire d'Etablissement
CT : Comité technique